Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_31-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jacques GREVES
Cécile JOURDAIN à Marylise FOIDART
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Laëtitia MELOIS à Georges THIERY

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	12 Février 2026
Date de l'affichage	13 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2026_31 **Infrastructure d'accueil des Falcon 2000 LXS "Albatros" à Ploemeur (BAN Lann-Bihoué) - Autorisation environnementale – INFO au Conseil Municipal**

Rapporteur : J. Daniel

En application de l'article R.181-44 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est informé de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2025 autorisant le commandant de la base aéro-navale de Lann Bihoué à exploiter les infrastructures d'accueil des Falcon LXS « Albatros » dans la commune de Ploemeur.

L'arrêté porte autorisation environnementale des infrastructures d'accueil des Falcon 2000 LXS « Albatros », relevant des installations, ouvrages, travaux et activités au titre de la Loi sur l'eau (rubriques n° 2.1.5.0 et n° 3.3.1.0 de la nomenclature) ainsi que des installations classées pour la protection de l'environnement (rubriques n° 2930 et n° 2515 de la nomenclature), au sein de la Base aéronautique navale de Lann-Bihoué et situées sur le territoire de la commune de Ploemeur (Morbihan).

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_31-DE

Considérant la nécessité de renouveler la flotte dite 24F des avions de surveillance et d'intervention marine (AVSIMAR) de la Base aéronautique navale (BAN) de Lann-Bihoué et la livraison progressive de nouveaux avions Falcon 2000 LXS «Albatros», prévue à compter de 2026, il est nécessaire de créer des infrastructures adaptées, comprenant des hangars sous abris et des hangars de maintenance, associés à des ateliers, magasins et bureaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2025 autorisant le commandant de la base aéro-navale de Lann Bihoué à exploiter les infrastructures d'accueil des Falcon LXS « Albatros » dans la commune de Ploemeur ;

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 02 février 2026 ;

PREND CONNAISSANCE de cet arrêté ministériel du 18 décembre 2025 concernant les infrastructures d'accueil des Falcon LXS « Albatros » dans la BAN de Lann Bihoué (Ploemeur).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 27 Février 2026
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.